



NB-OL 20-09-2021

Procès-verbal de la réunion du CA du mardi 7 Septembre 2021

Le Conseil s'est tenu en présentiel à la Veyrière. Etaient présents :

- **administrateurs** : Nicole Barbier, Mireille Kishazy, Brigitte Lacombe, Olivier Labasse, Jean Claude Secchi, Charles Lacombe, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Luc Corneloup. Olivier a le pouvoir de Laurent Billet. Le Conseil peut délibérer valablement (10/11).
- **adhérents** : Robert de Malartic, Solange de Malartic, Jacques Herrgott.

Pièces jointes envoyées avec la convocation :

- *Projet d'ordre du jour du CA*
- *PV du CA du 06/07/2021 (projet envoyé aux adhérents fin juillet après accord du bureau)*
- *Projet de signalement à la mairie pour 2 constructions d'annexes sans demandes de PC ou DP*
- *Listes des dépôts de dossiers d'urbanisme au 05/08/2021*
- *Lettre 26/08 adressée au préfet à propos du PC Gobertier et du garage bateau quai de Chavoires.*

1) Approbation formelle du procès-verbal de la réunion du 06/07/21 :

Le projet est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales »

2) Commission Urbanisation :

- PC et DP : Claude présente la mission et les tâches qui incombent à cette commission. Le travail consiste à aller à la mairie, regarder, faire copie, analyser les demandes (et attributions) de PC et DP qui semblent poser un problème puis les présenter au CA. Une nouvelle liste est publiée sur le site de la mairie +/- toutes les 3 semaines, Claude l'envoie à tous les administrateurs qui signalent en retour à la commissions les PC ou DP qui leur semblent problématiques. On peut désormais y trouver la liste des décisions prises (acceptation / refus). Grâce à ces informations, les membres de la commission et chaque administrateur, pour ce qui est de son secteur, signalent ou suivent les dossiers. A ce jour quelques dossiers nous interpellent :

- 1) 1801 Monsieur Bleu, 91 route d'Annecy : demande PC pour « *démolir les éléments de construction réalisés sans autorisation et réaménager un restaurant et ses espaces extérieurs* ». Ce restaurant se situe entre la route et le quai de Chavoires, fermé, pour raison de dégradation liée à l'absence d'entretien, en 2008 sous la mandature S. Maniglier. PC accordé le 22/06/2021 sous la mandature T.Terrier.

L'article 5 de l'arrêté de PC pourrait pérenniser l'interdiction (temporaire) d'accès de ce quai en contradiction de l'article L 2131-2 (Servitude de marchepied) du Code général de la propriété de la personne publique (CGPPP) et nous avons constaté qu'il était obstrué par des obstacles intermédiaires (interdits par le TA de Grenoble en tant que « *dispositifs litigieux autres que ceux installés eux deux extrémités du quai* ») dans le jugement du 28/06/2008) et son accès à côté du garage à bateaux (entrée du quai coté Annecy) recouvert de plantations récentes. Cela nous a interpellés et nous avons envoyé le 05/08/2021 un recours gracieux contestant ce PC à la mairie qui a 2 mois pour nous répondre.

La mairie a accordé un nouveau PC le 12/08/2021 (« annule et remplace ») en supprimant notamment l'article litigieux ; les plantations vont être supprimées mais les barrières et obstacles intermédiaires sont toujours là. Un nouveau recours contre le PC modificatif serait possible avant le 12/10/2021. Nous avons voté pour savoir si nous faisions ce nouveau un recours gracieux et avons décidé à 9 voix 10 de surseoir mais de discuter avec la mairie et surveiller la suppression des obstacles à l'exception des 2 grilles vers l'impasse du clos et à l'entrée Nord.

Nous avons envoyé parallèlement le 26/08/2021, une demande d'intervention au Préfet, lequel a bien voulu en accuser réception à Olivier et lui a dit faire regarder le dossier par ses services.



- 2) Station de lavage pour les véhicules techniques : cette réalisation va se faire suite à une demande du SILA.
- 3) Deux adhérents nous demandent à nouveau d'intervenir pour deux constructions d'annexes ne respectant pas les distances avec les voisins dans le quartier du Pré aux Moines. Nous avions différé en juin eu égard à la campagne municipale en cours. Olivier propose un projet de lettre à Madame le Maire et au maire adjoint à l'urbanisme, le projet est approuvé à l'unanimité (10/10). La liste des points évoqués ci-dessus n'est pas exhaustive ; l'association s'oblige à une certaine discréetion, y compris sur les projets et les dossiers d'urbanisme dont les dépôts sont publics.

- La place des enfants : Charles Lacombe est très attaché à cet endroit et aimerait que l'on ressorte le testament et/ou le leg Tardivel (Monsieur Tardivel avait légué en 1924 ou 1926 à la mairie de Veyrier une somme d'argent pour les enfants de Veyrier qui réussissaient leur certificat d'étude (dont il a été bénéficiaire) ; Charles pense qu'il avait aussi légué le foncier de la place des enfants. Il s'en est déjà ouvert au 1^{er} adjoint ; BVV fera une demande, préparée par Charles et Brigitte, à la Mairie pour accéder aux archives.

3) « OSER VEYRIER » :

Olivier, Jean Claude et Jacques Herrgott, porte-paroles des membres du groupe de travail « Centre village » (Luc et Brigitte étant empêchés et Richard S. à Moscou) ont eu le 30/07 une réunion avec Madame le Maire et ses adjoints pour leur exposer le projet intitulé « OSER VEYRIER » de premières réflexions et propositions pour la renaissance, l'agrément et l'embellissement du village : Presbytère et jardin, Villa du lac, parkings, Place de la Poste, Esplanade de la mairie, routes d'Annecy et de la Tournette et de la Voûte... Ces propositions ont intéressé la nouvelle équipe municipale, ouverte aux idées novatrices, qui nous invite à compléter notre projet et à en rediscuter ensemble. Lors de l'assemblée générale nous aborderons, en plus, les autres propositions des groupes de travail : routes du haut, du bas, chemins et sentiers, la Ravoire, mobilité et plan de circulation. Il s'agit d'une vision à long terme nécessitant une programmation pluriannuelle tenant compte du budget municipal limité.

4) Préparation de l'AG du 1/10/2021 à 18h :

Pour l'AG qui se tiendra à la Veyrière il faut peaufiner notre projet « OSER VEYRIER » et le compléter avec photos, cartes... à envoyer à Olivier qui finalisera le diaporama. Faire propositions sur la sécurité, circulation, propreté. Le Président s'est chargé des convocations et invitations que les administrateurs voudront bien relayer ou rappeler. Les dispositions pratiques et l'organisation restent à fixer d'ici là.

5)Conseil municipal du 06/09/2021 (Compte rendu de Georges) :

Deuxième conseil municipal de la nouvelle équipe. Ambiance sympathique et détendue. Le conseil a été long car il a fallu voter à bulletins secrets pour les délégations. Budget : La mairie prend en charge le 24 Rue de la Tournette pour des agents locaux. Ecole : 40 enfants à l'école maternelle et plus 18 enfants à l'école élémentaire. Café des élus : à la mairie tous les lundi matin, fonctionne très bien. Sens unique de la route du bas (demandé par BVV depuis plus de 5 ans) : les riverains sont contents, sera sans doute renouvelé l'année prochaine. Georges a invité tout le conseil à notre AG du 01/10

7) Point sur les adhésions et cotisations :

Appel de cotisations 2021 envoyé le 28/03/2021 aux adhérents ; Olivier et Claude ont adressé un rappel et Olivier soulignera le point sur la convocation AG. Jean Claude a reçu à ce jour 96 retours de cotisations dont une douzaine de nouveaux adhérents. Une vingtaine reste à récupérer avec relance répartie entre administrateurs. C'est par l'écoute des habitants et le faire savoir sur ses travaux, notes de position, projets que se développe l'association et qu'elle enrichit et diversifie ses compétences.

7) Questions diverses. Infos sur les finances : Très peu de dépenses suite au Covid : montants du compte courant 2072,52€ et du livret A : 14286,51€. **Le MAG :** Olivier fera un article « Oser Veyrier ». **Prochaines réunions : AG, le 01/10 à 18h à la Veyrière, CA ouvert 5/10 18h à la Veyrière**